



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 95319

Texte de la question

Mme Jeanine Dubié attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les conditions d'hébergement des militaires engagés dans le cadre de l'opération « Sentinelle ». En effet, plus d'un an après le lancement de cette opération de protection intérieure, qui mobilise actuellement dix mille soldats sur le territoire national dont 6 500 en région parisienne, les conditions de vie des militaires qui y prennent part sont encore très contrastées. Quelques 85 % des militaires engagés dans cette opération sont ainsi hébergés sur des sites appartenant au ministère de la défense, qui ont été aménagés en urgence pour répondre au déploiement immédiat de milliers de soldats dans la région parisienne. Malgré les efforts faits par le Gouvernement, ces locaux sont encore extrêmement spartiates et n'offrent pas le minimum de confort que des soldats sont en droit d'attendre. Si les militaires sont habitués à une certaine rusticité de leurs conditions de vie, notamment lors d'opérations extérieures, il n'en reste pas moins qu'ils ont besoin de cadres décents pour se reposer, s'alimenter et se détendre. Leur mission est exigeante, nécessite d'importants déplacements et les mobilise de 6 heures à 22 h 30 dans des conditions météorologiques parfois difficiles. Des améliorations sont d'autant plus nécessaires que, compte tenu de la persistance de la menace terroriste, ce dispositif « Sentinelle » a vocation à perdurer. Aussi, elle lui demande comment le Gouvernement entend améliorer les conditions d'hébergement de ces militaires.

Texte de la réponse

Afin notamment de lutter contre la menace terroriste, 34 000 militaires sont engagés en permanence, en France comme à l'étranger, pour protéger les Français. Depuis les attentats commis à Paris en janvier 2015, l'opération « Sentinelle » est déployée sur le territoire national, avec une capacité maximale portée à 10 000 soldats. Ces militaires sont engagés en complément des dispositifs des forces de sécurité intérieure. L'urgence caractérisant le déclenchement de l'opération « Sentinelle » au début de 2015, le volume très important de soldats impliqués et le nombre limité des emprises militaires en région parisienne ont créé certaines situations inégales s'agissant des conditions de vie et d'hébergement des militaires participant à cette opération. Cependant, des décisions d'amélioration des conditions de ce déploiement ont été prises au printemps 2015. Au nombre de ces dernières figurent la réalisation de nouvelles infrastructures et des livraisons importantes de mobilier en région parisienne et en province, notamment à Marseille. Au-delà des opérations légères d'infrastructure, une capacité d'hébergement dans Paris est progressivement dégagée d'ici à 2017, l'objectif étant de disposer de 1 000 lits supplémentaires plus proches des zones d'action. Il est précisé que 85 % des militaires engagés dans l'opération « Sentinelle » sont hébergés sur des sites appartenant au ministère de la défense. Ainsi, le site de l'îlot Saint-Germain, à Paris, est devenu, depuis novembre 2015, l'un des centres temporaires d'hébergement de la force Sentinelle et accueille aujourd'hui un peu plus de 350 militaires. Les 10 à 15 % des sites restants relèvent des collectivités territoriales, qui font des efforts substantiels pour accueillir convenablement les soldats. A ce jour, l'objectif consistant à rehausser les lieux d'hébergement à un niveau de confort satisfaisant est atteint à plus de 90 % en Ile-de-France. Le coût des aménagements correspondants s'élève à près de 20 millions d'euros sur la période 2015-2017. S'agissant des lieux de déploiement opérationnel enfin, l'effort visant à améliorer la qualité des locaux de repos et des sanitaires proposés sera poursuivi en liaison avec les collectivités territoriales et les responsables des sites protégés.

Données clés

Auteur : [Mme Jeanine Dubié](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95319

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [26 avril 2016](#), page 3517

Réponse publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8164